

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 Février 2018 à 19 heures**

Etaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Nelly BAUDRY, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Boris NADAUD, Nathalie ORSONI, Philippe VEYRIRAS.

Absents excusés : Dominique BATAILLER, Rosa BRILLAT.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 Décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### Délibération pour le choix des entreprises et la signature du marché pour l'aménagement de l'entrée du bourg

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que pour l'aménagement de l'entrée du bourg pour le lot 1 : voirie et réseaux divers, deux entreprises ont candidaté : l'entreprise EUROVIA pour un montant de 380 784,15 € qui obtient une note technique de 88 et l'entreprise COLAS avec un montant de 396 103,60 € pour une note technique de 83.

Il propose de choisir l'entreprise EUROVIA qui a la meilleure note et les prix les plus bas. Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité.

Il passe ensuite au lot 2 : Espaces verts. Quatre entreprises ont soumissionné : Alpha Paysage pour un montant de 34 912,60 € avec une note technique de 72, Marion Espaces Verts pour un montant de 27 945,00 € avec une note technique de 77, Limousin Paysages pour un montant de 35 014,20 € avec une note de 69 et enfin Antoine Espaces Verts pour un montant de 30 103,07 € avec une note de 79.

Il propose de choisir l'entreprise Antoine Espaces Verts qui est un peu plus chère que l'entreprise Marion Espaces Verts mais qui a un meilleur dossier, plus abouti.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le choix d'Antoine Espaces Verts.

Il ajoute que la signature du marché avec les entreprises aura lieu le 20 février. Il précise qu'une subvention de 225 000 € sera accordée sur ce projet ainsi qu'une autre de 14 900 € pour l'éclairage public avec le rajout de lampadaires.

Il propose ensuite de demander par l'intermédiaire de la CDCI une subvention de 40 000 € si imprévus.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour cette demande de subvention.

### Délibération pour le choix de l'entreprise pour l'extension de l'éclairage public sur la RD 15 dans le bourg

Monsieur le Maire présente le devis de CITELUM d'un montant de 29 744,00 € et celui de la SPIE d'un montant de 36 329,70 €.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour choisir le devis de CITELUM.

## Délibération pour le renouvellement des conventions de prestations de services auprès de la communauté de communes Briance Sud Haute Vienne

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il existe deux types de convention. Une convention ascendante qui concerne les prestations réalisées par la commune pour le compte de la communauté de communes et une autre descendante qui concerne les prestations réalisées par la communauté de communes pour le compte de la commune. Ces conventions sont conclues pour une durée de trois ans soit du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le renouvellement de ces conventions.

## Délibération pour l'achat d'un chemin par un administré

Monsieur le Maire poursuit en disant qu'il a eu une demande de la part de M. TRESMONTAN François et Mme LISSAC Vanessa habitant à Puymoret qui souhaitent acheter un terrain communal jouxtant leur bâtiment d'une superficie de 60 m<sup>2</sup>. Les frais liés à cette acquisition seront à leur charge. Monsieur le Maire est d'accord pour cette vente et propose le prix de 100 € pour ces 60 m<sup>2</sup>.

Les membres du conseil se prononcent avec 14 pour et une abstention.

## Avancement du cabinet médical

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L2122-23 du CGCT, il a pris un avenant de 6 438,32 € concernant le cabinet dentaire pour réaliser des cloisons plombées. Ce coût sera répercuté sur les loyers de la dentiste. Il précise que d'autres avenants concernant l'éclairage extérieur, les portes plombées ainsi que le chemin menant au parking sont à prévoir.

Les travaux ont une quinzaine de jours de retard. L'isolation au sol va être posée, le coulage de la chape béton est prévu le 23 février, les peintures vont démarrées vers le 10 Mars. Il attend le devis de l'entreprise Pasquier pour l'aménagement du chemin le long du cimetière. Il rajoute que la constitution de la SCI est en cours et que le règlement intérieur du cabinet est à l'étude.

## Questions diverses

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir fixer les dates pour la préparation du budget, que l'excédent de fonctionnement se monte à 184 083,83 € et cumulé à 304 083,92 €, qu'il faut prévoir les investissements pour 2018 avec les demandes de subvention qui s'y rattachent.

Il présente ensuite la demande de l'association Foot Sud pour l'organisation d'un vide grenier le 10 juin. Pas d'opposition.

Il fait ensuite part de la demande de retraite d'un Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe au 30 juin 2018. Son remplacement est en cours, en lien avec le centre de gestion.

Il rajoute qu'une pièce de théâtre de l'association Résonance Briance sera jouée sur la Commune le samedi 7 avril prochain à 20 h 30.

Il précise également que suite à la disparition de la taxe d'habitation, les communes auront toujours la possibilité de l'augmenter et que cette augmentation sera toujours versée car ne bénéficiant pas d'une exonération pour les administrés. Il enchaîne en disant que la constitution de communes nouvelles prendra fin en décembre 2019 pour cause d'élection en 2020, mais pourront toujours se réaliser après les élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.